

TARIFS Hors Taxes  
(pour conservation 7 jours)

Réseau VILLE (format 80 x 120)	
• 30 affiches	330,00 €
• 20 affiches	240,00 €
• 30 affiches : Associations	125,00 €
• 20 affiches : Associations	85,00 €
• 30 affiches : Associations + publicité de tiers	300,00 €
• 20 affiches : Associations + publicité de tiers	200,00 €
Réseaux : LUX A – B – C – D – E (format 120 x 176 / 10 affiches)	1.510,00 €
Réseaux : Principauté 1 - Monte Carlo 1 & 2 (format 400 x 300 / 8 affiches)	3.490,00 €
Réseau : Principauté 2 (format 400 x 300 / 5 affiches)	2.400,00 €
Réseau déroulant (5 affiches) (format 320 x 240 / 1 affiche) - Tarif pour une seule affiche	865,00 €

TARIFS Hors Taxes  
Grand Prix – majoration de 50 % sauf Associations  
(pour conservation 7 jours)

Réseau VILLE (format 80 x 120)	
• 30 affiches	495,00 €
• 20 affiches	360,00 €
• 30 affiches : Associations	125,00 €
• 20 affiches : Associations	85,00 €
• 30 affiches : Associations + publicité de tiers	300,00 €
• 20 affiches : Associations + publicité de tiers	200,00 €
Réseaux : LUX A – B – C – D – E (format 120 x 176 / 10 affiches)	2.265,00 €
Réseaux : Principauté 1 – Monte Carlo 1 & 2 (format 400 x 300 / 8 affiches)	5.235,00 €
Réseau : Principauté 2 (format 400 x 300 / 5 affiches)	3.600,00 €
Réseau déroulant (5 affiches) (format 320 x 240 / 1 affiche) - Tarif pour une seule affiche	1.297,50 €

*Arrêté Municipal n° 2015-3202 du 6 octobre 2015 portant fixation des tarifs 2016 de l'affichage et publicité gérés par la Commune.*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014-3160 du 10 octobre 2014 portant fixation des tarifs 2015 de l'affichage et publicité gérés par la Commune ;

Vu l'arrêté municipal n° 2015-3179 du 6 octobre 2015 complétant l'arrêté municipal n° 2014-3160 du 10 octobre 2014 portant fixation des tarifs 2015 de l'affichage et publicité gérés par la Commune ;

Vu la délibération du Conseil Communal en Séance Publique du 15 septembre 2015 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs du Service de l'Affichage et de la Publicité sont fixés comme suit :

TARIFS Hors Taxes  
Grand Prix Historique et Grand Prix Electrique  
majoration de 25 % sauf Associations  
(pour conservation 7 jours)

Réseau VILLE (format 80 x 120)	
• 30 affiches	412,50 €
• 20 affiches	300,00 €
• 30 affiches : Associations	125,00 €
• 20 affiches : Associations	85,00 €
• 30 affiches : Associations + publicité de tiers	300,00 €
• 20 affiches : Associations + publicité de tiers	200,00 €
Réseaux : LUX A – B – C – D – E (format 120 x 176 / 10 affiches)	1.887,50 €
Réseaux : Principauté 1 – Monte Carlo 1 & 2 (format 400 x 300 / 8 affiches)	4.362,50 €
Réseau : Principauté 2 (format 400 x 300 / 5 affiches)	3.000,00 €
Réseau déroulant (5 affiches) (format 320 x 240 / 1 affiche) – Tarif pour une seule affiche	1.081,25 €

TARIFS Hors Taxes  
(par jour)

PUBLICITE (au m <sup>2</sup> )	84,00 €
DRAPEAU (à l'unité) hors pose et dépose	3,20 €
ORIFLAMME (à l'unité) incluant la pose et dépose par les Services Techniques Communaux	28,00 €
ETENDARD (à l'unité) Avenue d'Ostende et Boulevard Louis II	28,00 €
KAKEMONO (à l'unité) petit modèle - hors pose et dépose	14,00 €
KAKEMONO (à l'unité) grand modèle - hors pose et dépose	28,00 €

TARIFS Hors Taxes  
Grand Prix - majoration de 50 %  
(par jour)

PUBLICITE (au m <sup>2</sup> )	126,00 €
DRAPEAU (à l'unité) hors pose et dépose	4,80 €
ORIFLAMME (à l'unité) incluant la pose et dépose par les Services Techniques Communaux	42,00 €
ETENDARD (à l'unité) Avenue d'Ostende et Boulevard Louis II	42,00 €
KAKEMONO (à l'unité) petit modèle - hors pose et dépose	21,00 €
KAKEMONO (à l'unité) grand modèle - hors pose et dépose	42,00 €

TARIFS Hors Taxes  
Grand Prix Historique et Grand Prix Electrique  
majoration de 25 %  
(par jour)

PUBLICITE (au m <sup>2</sup> )	105,00 €
DRAPEAU (à l'unité) hors pose et dépose	4,00 €
ORIFLAMME (à l'unité) incluant la pose et dépose par les Services Techniques Communaux	35,00 €
ETENDARD (à l'unité) Avenue d'Ostende et Boulevard Louis II	35,00 €
KAKEMONO (à l'unité) petit modèle - hors pose et dépose	17,50 €
KAKEMONO (à l'unité) grand modèle - hors pose et dépose	35,00 €

TARIFS Hors Taxes annuels  
(panneaux de longue conservation)

BOULEVARD DU JARDIN EXOTIQUE LC 02 – LC 03	640 x 250	23.350,00 €
BOULEVARD D'ITALIE LC 04	150 x 240	9.570,00 €
LC 05	400 x 300	29.130,00 €
LC 06	500 x 240	29.130,00 €
AVENUE PRINCE PIERRE LC 01 (déroulant – tarif pour 1 face)		
BOULEVARD PRINCESSE CHARLOTTE LC 07 (déroulant – tarif pour 1 face)		
PARVIS DU STADE LOUIS II LC 22 (déroulant – tarif pour 1 face)	320 x 240	15.920,00 €
AVENUE DU PORT LC 26 (déroulant – tarif pour 1 face)		
AVENUE PRINCESSE GRACE LC 31 (déroulant – tarif pour 1 face)		
BOULEVARD PRINCESSE CHARLOTTE LC 08		
AVENUE PRINCESSE GRACE LC 17	400 x 300	16.440,00 €
AVENUE DU PORT LC 20 – LC 21		
PARVIS STADE LOUIS II LC 22 BIS (face fixe)		
BOULEVARD PRINCESSE CHARLOTTE LC 09	240 x 160	6.920,00 €

BOULEVARD DU LARVOTTO LC 23	400 x 300	22.265,00 €
BOULEVARD DES SPELUGUES LC 24	1900 x 240	74.940,00 €
BOULEVARD PRINCESSE CHARLOTTE LC 27 – LC 28 – LC 29 – LC 30	120 x 150	3.400,00 €
GALERIE DE LA MADONE Tarif unique par support		360,00 €
GALERIE PLACE DES MOULINS Tarif unique par support		
GALERIE DU PARKING DES PECHEURS Tarif normal par support		720,00 €
Tarif « association » par support		430,00 €
Bâche sur passerelle ou Tunnel Louis II Tarif à l'unité hors pose et dépose		230,00 €
Forfait pour manifestation exceptionnelle Tous autres supports publicitaires Tarif pour 7 jours – Pour 100 m <sup>2</sup> Journée supplémentaire – Pour 100 m <sup>2</sup>		11.100,00 € 1.600,00 €

TARIFS Hors Taxes  
Publicité sur palissade et bâche de chantier  
sur le domaine public  
(par jour)

Support numérique (affichage simple ou vidéo) Par m <sup>2</sup> par jour	30,00 €
Support classique (panneaux, peintures ou impressions sur bâche) Inférieur à 20 m <sup>2</sup> , par m <sup>2</sup> par jour	10,00 €
Par m <sup>2</sup> supplémentaire, entre 21 et 50 m <sup>2</sup> par jour	7,50 €
Par m <sup>2</sup> supplémentaire, entre 51 et 80 m <sup>2</sup> par jour	5,00 €
Par m <sup>2</sup> supplémentaire, entre 81 et 200 m <sup>2</sup> par jour	3,00 €
Par m <sup>2</sup> supplémentaire, entre 201 et 500 m <sup>2</sup> par jour	1,50 €
Par m <sup>2</sup> supplémentaire, entre 501 et 1.000 m <sup>2</sup> par jour	0,50 €
Supérieur à 1.000 m <sup>2</sup> par jour	0,10 €

## ART. 2.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014-3160 du 10 octobre 2014 et de l'arrêté municipal n° 2015-3179 du 6 octobre 2015 seront et demeureront abrogées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## ART. 3.

Le Receveur Municipal et le Chef du Service de l'Affichage et de la Publicité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent arrêté, dont une ampliation, en date du 6 octobre 2015, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 6 octobre 2015.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.